

Mairie de Saint GERMAIN des PRES
Canton : EXCIDEUIL
Arrondissement : NONTRON
Département : DORDOGNE

CONSEIL MUNICIPAL 13 juillet 2018

Nombre d'élus :
En exercice : 14
Présents : 12
Absents : 2
Votants : 12

L'an deux mil dix-huit,
Le 13 juillet à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain des Prés
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de VALENTIN Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. VALENTIN, REBEYROL, REY, TEILLET,
ESCLAVARD, MILLION, MOREAU, DUTEIL, Mmes FARAND,
JOUFFRE, GIRY, ZBINDEN

Absents : Mme MASSIAS, M. DUPUY.

Secrétaire de séance : Mme GIRY Carine

Début de séance : 20H40

ORDRE DU JOUR :

- **Convention SDE 24,**
- **Convention débardage,**
- **Achat groupes électrogènes,**
- **Prime RIFSEEP Maryse POUYADOU,**
- **Questions diverses.**

1) Convention SDE 24 :

Les communes souhaitant adhérer au service Energies, dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne (SDE 24) et la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, sont exonérées du tarif d'adhésion supplémentaire de 0.25 € par habitants et du coût de l'adhésion annuelle durant trois ans (100 €).

L'adhésion sera établie jusqu'au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal opte pour l'adhésion dans le cadre de la convention de partenariat :

- Contre : 0
- Pour : 12
- Abstention : 0

2) Convention débardage :

Afin de prévenir tout dégât sur la voirie lors de débardage de bois, il serait nécessaire de faire constater l'état de la chaussée avant puis après l'intervention des engins de débardage et d'enlèvement.

Il est possible :

- d'établir une convention obligeant l'entreprise de débardage à informer préalablement la Mairie des dates de travaux,
- de solliciter un bureau d'étude pour faire constater l'état de la chaussée avant et après les travaux. Cette prestation pourrait être facturée environ 200 € / heure.

Monsieur le Maire propose de prendre des renseignements auprès de l'Union des Maires de la Dordogne.

3) Achat groupes électrogènes :

Lors des dernières intempéries, des difficultés ont été constatées dans certains hameaux de la commune ou à la station d'épuration pour pallier aux défauts d'alimentation en électricité.

Il va être réfléchi à l'achat d'une génératrice et d'un groupe de puissance inférieure.

4) Prime RIFSEEP Madame Maryse POUYADOU

Cette prime ne peut lui être versée qu'au mois d'août.

Elle s'élève annuellement à 2.200 € brut, et peut être versée dans son intégralité ou proratisée à 8/12^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote pour le versement intégral :

- Contre : 0
- Pour : 12
- Abstention : 0

5) Questions diverses :

Repas des aînés :

Environ 60 réponses ont été reçues à la suite de la proposition d'un repas des aînés (dont quelques colis). Prévoir environ 80 repas + des colis.

Fête patronale :

Installation de compteurs forains à l'occasion des festivités : frais de mise en service + relevé. Possibilité de forfait annuel.

Certains forains s'installeront sur la commune en avance.

Entretien du cimetière :

Travaux effectués par l'entreprise Chabrol. Forfait annuel de 2000 €.

Remplacement employé communal :

Besoin d'effectuer des travaux sur la commune notamment de peinture ou de maçonnerie.

Horaires secrétaire de maire :

Proposition : 9h00 – 12h30 ; 13h30 – 16h00

Prévoir une ou deux demi-journées fermées au public et une journée en ouverture continue.

Voirie :

Etude de prix entreprise FREYSSINET, prévision de goudronnage en septembre.

Fin de la séance à 22h45